



Étudiant - Alternance sans AT

Par ATalgerien

Bonjour, je suis étudiant algérien, je suis rentré sur le territoire français pour mes études. Cette année c'est ma 5e année sur le territoire.
je suis en MBA 1ère année. Soit sous titre de séjour étudiant.

Pour cette année, j'ai opté pour une école en alternance. Avant de commencer mon alternance septembre dernier, mon employeur a fait une demande d'autorisation de travail, une pièce demandée par l'instructeur était manquante (le cerfa signé par l'OPCO. Ce document était signé par l'école, l'employeur et moi même.), mon employeur a répondu à l'instructeur en lui signifiant que la demande auprès de l'OPCO était en cours d'analyse sur la plateforme (l'OPCO est AKTO).

l'instructeur lui a dit de lui envoyer lorsqu'il aura la réponse de l'OPCO le CERFA signé par toutes les parties. 15 jours plus tard, la demande a été automatiquement close. une seconde demande a été ouverte plus tard selon les dires de mon employeur (close également)

J'ai poursuivi mon alternance sans autorisation de travail, l'OPCO restant injoignable par téléphone et par mail. 6 mois plus tard l'OPCO a répondu que le contrat de travail avait des irrégularités et de renvoyer le contrat modifié. 2 semaines plus tard, l'OPCO a signé le CERFA.

à présent j'ai demandé à mon employeur de régulariser la situation auprès de l'administration mais celui-ci me répond vaguement qu'il va s'en occuper à chaque fois que j'évoque le sujet. aujourd'hui je lui ai demandé à nouveau et lui ai demandé de m'envoyer un mandat pour que je m'en occupe. (Je lui ai déjà demandé auparavant de me laisser m'en occuper mais il m'a dit que c'était à lui de s'en charger.)

Je m'inquiète, pouvez vous me conseiller s'il vous plaît ?

Je risque le refus de renouvellement de titre de séjour ou un refus lors du changement futur de statut je suppose?